



Share Network

Share SIRA

Élargir l'orientation sociale et
l'intégration des nouveaux
arrivants dans les zones rurales

Isère

DOSSIER RÉGIONAL



2021/22



Ce dossier a été cofinancé par le Fonds européen pour
l'asile, la migration et l'intégration

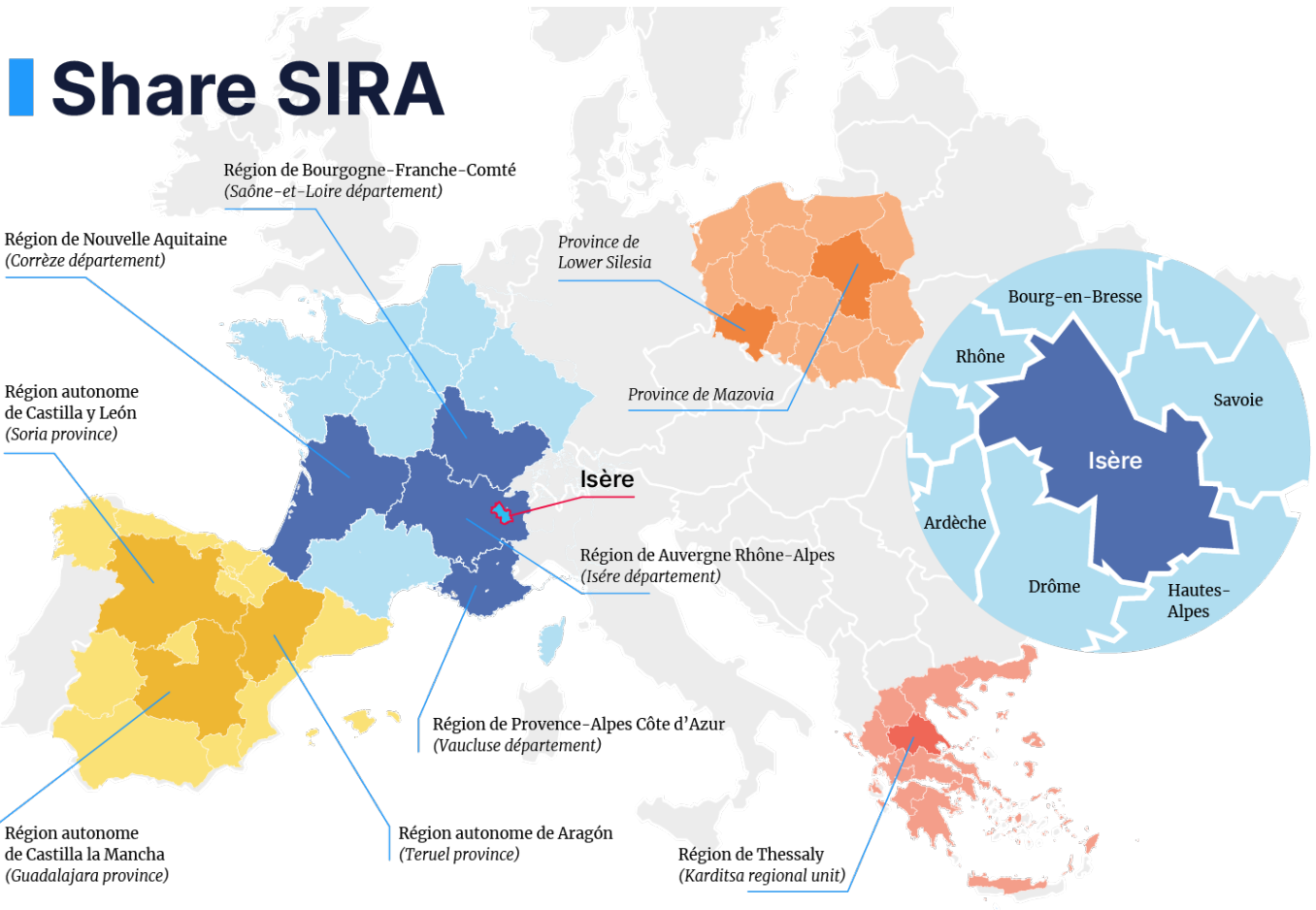
Index

➤ Isère	3
➤ 1. Portrait du territoire	4
➤ 2. Migration et asile	5 - 6
➤ 3. Cadre politique de l'accueil et l'intégration sociale des personnes exilées	7 - 8
➤ 4. Les centres d'accueil en Isère	9 - 10
➤ 5. Cartographie des acteurs	11
➤ 6. Projets et initiatives d'accueil et d'intégration sociale	12 - 13
➤ 7. Action pilote du projet Share SIRA	14 - 15
➤ 8. Bibliographie	16 - 17
➤ 9. Annexe	18 - 19

Isère

Ce dossier dresse un portrait de la région* Isère et des principaux flux migratoires qui traversent le territoire. Il présente également le contexte politique, les acteurs clés, les défis et les bonnes pratiques en d'accueil et d'intégration des personnes exilées en Isère. Ce dossier régional est le résultat d'un travail collectif basé sur les contributions des différents acteurs impliqués dans l'inclusion sociale des migrants et des réfugiés à travers la plateforme régionale créée dans le cadre du projet Share SIRA.

Le projet [Share SIRA](#), mis en œuvre de janvier 2021 à février 2023 et cofinancé par le Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF), promeut des approches territoriales inclusives dans les zones rurales d'Europe, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'accueil des personnes exilées. Les autres régions* rurales concernées par le projet se trouvent en France (Corrèze, Vaucluse et Saône-et-Loire), en Grèce (Karditsa), en Espagne (Teruel, Guadalajara et Soria), et en Pologne (Masovie et Basse-Silésie).



***Note:** Dans le cadre du projet SIRA, le terme région est utilisé comme un terme générique pour assurer la cohérence entre les quatre pays. Cependant, dans le cas de la France, une région est une division administrative de la République française. C'est la plus haute division administrative du pays alors qu'un département est une division administrative d'un ensemble plus vaste, la région ; il comprend généralement des arrondissements et des communes.

1. Portrait du territoire

Le département de l'Isère fait partie de la région **Auvergne-Rhône-Alpes**. Il s'agit de la deuxième région la plus peuplée derrière l'Île-de-France, regroupant **12% de la population française** en 2021.

La taille de ce département induit une grande **diversité sur le territoire**, notamment au niveau géographique avec au nord les Terres Froides, le plateau calcaire de l'Isle Crémieu au bord du Rhône et au pied du Jura ; à l'ouest, la vallée du Rhône au pied du Massif central ; à mi-distance entre Grenoble et Vienne : la plaine de la Bièvre, les Chambarans, le pays de Valoire et le Pays Voironnais; au centre-est, le massif de la Chartreuse; au centre, l'axe nord-sud constitué par la vallée du Grésivaudan ; sur la rive gauche de l'Isère, les massifs du Vercors, de Belledonne, des Grandes Rousses et des Écrins, où se situe le point culminant du département, à 4 088 m, le pic Lory, antécime de la Barre des Écrins .

Les activités économiques sont également **diverses** et reflètent les **contrastes du territoire**. Historiquement, l'Isère a été marquée par **l'exploitation minière** de La Houille blanche qui a permis de développer de **nombreuses activités industrielles**. **L'activité forestière** et le **secteur agricole** sont également des secteurs importants. Dans le domaine secondaire, les grandes entreprises iséroises sont présentes dans divers domaines: industrie du papier, métallurgie, composants électroniques, biens d'équipement, chimie, agroalimentaire, etc. L'Isère compte également des **sites de production d'énergie nucléaire**. Dans le domaine tertiaire, une **économie basée sur les services** s'est essentiellement développée dans les centres urbains, en particulier Grenoble. Dans les espaces ruraux, c'est **le secteur du tourisme** qui contribue fortement au maintien de l'économie locale avec une offre de saison (été-randonnée/hiver-sport alpin).

Défis du territoire

- ❖ La **taille** du département et la **centralisation des services** à la préfecture de Grenoble entraînent des difficultés pour les habitants du département éloignés de Grenoble et en particulier les personnes exilées qui doivent constamment se déplacer à Grenoble.
- ❖ Cette **concentration** existe également au niveau de l'offre de formation linguistique, professionnelle, universitaire et de l'accès à l'emploi.
- ❖ De plus, les espaces ruraux – en particulier alpins – ayant une **économie basée sur le tourisme**, ont été fragilisés par la crise du covid-19. Les **activités peinent à redémarrer et à réembaucher**, notamment des personnes exilées.

DONNÉES CLÉS SUR LE TERRITOIRE:

Ville principale:

Grenoble

Taille:

7.431,5 km² (11e plus grand département de France)

Nombre d'habitants:

1.271.078 habitants (en 2021)

1,9% de la population française

Densité de population:

169,4 habitants par km²

Part des ressortissants de pays-tiers (en %):

6.1%



2. Migration et asile

Chiffres clé de la migration et de l'asile en France

Visas

- ❖ 712 317 visas délivrés en 2020 (80% de moins par rapport à 2019). Les différents types de visas ont connu une baisse: regroupement familial (16%), visas étudiants (20%), visas professionnels (31%)
- ❖ Principaux pays d'origine: Maroc, Russie, Algérie et Chine

Asile

- ❖ 87,514 premières demandes (mineurs compris) et 8 764 demandes de réexamen ont été enregistrées en Guichets Uniques de demande d'Asile (GUDA), ce qui représente une baisse de 30% par rapport à 2019
- ❖ Profil des demandeurs d'asile:
 - Principaux pays d'origine : l'Afghanistan, la Guinée, le Bangladesh, la Côte d'Ivoire et le Nigéria
 - 32,5% sont des femmes
- ❖ 33,204 personnes se sont vu octroyer une protection en France en 2020 (45 988 en 2019), dont 20 200 le statut de réfugié.

Evolution du contexte migratoire en Isère

Années 1880

- Industrialisation accélérée, installation en Isère d'ouvriers peu qualifiés.

Fin du XIXe siècle

- Immigration italienne.

Années 1930

- Vagues d'immigration ponctuelles qui s'ajoutent à la présence des migrants italiens (réfugiés arméniens, migrants espagnols).

Après Seconde Guerre Mondiale

- Nouveaux centres industrialisés qui attirent de nouveaux profils de migrants (portugais nord-africains, en particulier tunisiens).

Années 1970

- Les Nord-africains deviennent majoritaires dans la région.
- Immigration fortement masculine du fait de la demande de main d'oeuvre industrielle et non qualifiée et de l'hébergement en foyer de travailleurs.

Années 2010/2015

- L'Isère est l'un des points de passage en France des personnes en exil arrivant de l'Italie.
- Une partie des personnes en exil souhaite déposer une demande d'asile en France, une autre souhaite se rendre dans d'autres pays de l'Union Européenne.
- Les nationalités concernées sont les suivantes : afghanes, érythréennes, nigérianes, ouest africaines.

Une pénurie des données au niveau local

Des données récentes sur la migration et l'asile en Corrèze ne sont pas disponibles. Pour combler à ce manque de données au niveau départemental veuillez trouver ci-dessus les chiffres clés au niveau national.

Intégration des personnes exilées en Isère: principaux défis et besoins

1. Les principaux défis auxquels sont confrontés les personnes exilées sur le territoire sont dus à sa taille conséquente et à **la centralisation des services généraux et aux freins à la mobilité.**
2. **La centralisation de l'administration, des offres de formations et de l'emploi** sur la métropole grenobloise entraîne des difficultés pour les personnes exilées comme les habitants du département éloignés de la préfecture du fait du manque de maillage de transports publiques en dehors des centres urbains du département.
3. Le difficile accès à l'examen du permis de conduire et le coût d'un véhicule personnel s'ajoutent comme des **freins à la mobilité.**
4. **La répartition géographique inégale** des cours de français langues étrangères (FLE).
5. **Le manque d'accès** aux activités culturelles, sportives et de loisirs
6. **Le manque de coordination** au niveau local et entre les acteurs multi-niveaux dans l'articulation des dispositifs et programmes proposés.
7. Existence de **préjugés négatifs** parmi les personnes exilées ainsi que les communautés locales :
 - Les personnes exilées ont parfois une vision négative du monde rural, qui rime avec manque d'activité, d'opportunités professionnelles ou d'absence de lien avec leurs communautés.
 - Les communautés locales peuvent avoir une vision déformée des personnes exilées du fait des représentations négatives véhiculées par certains médias et politiques.

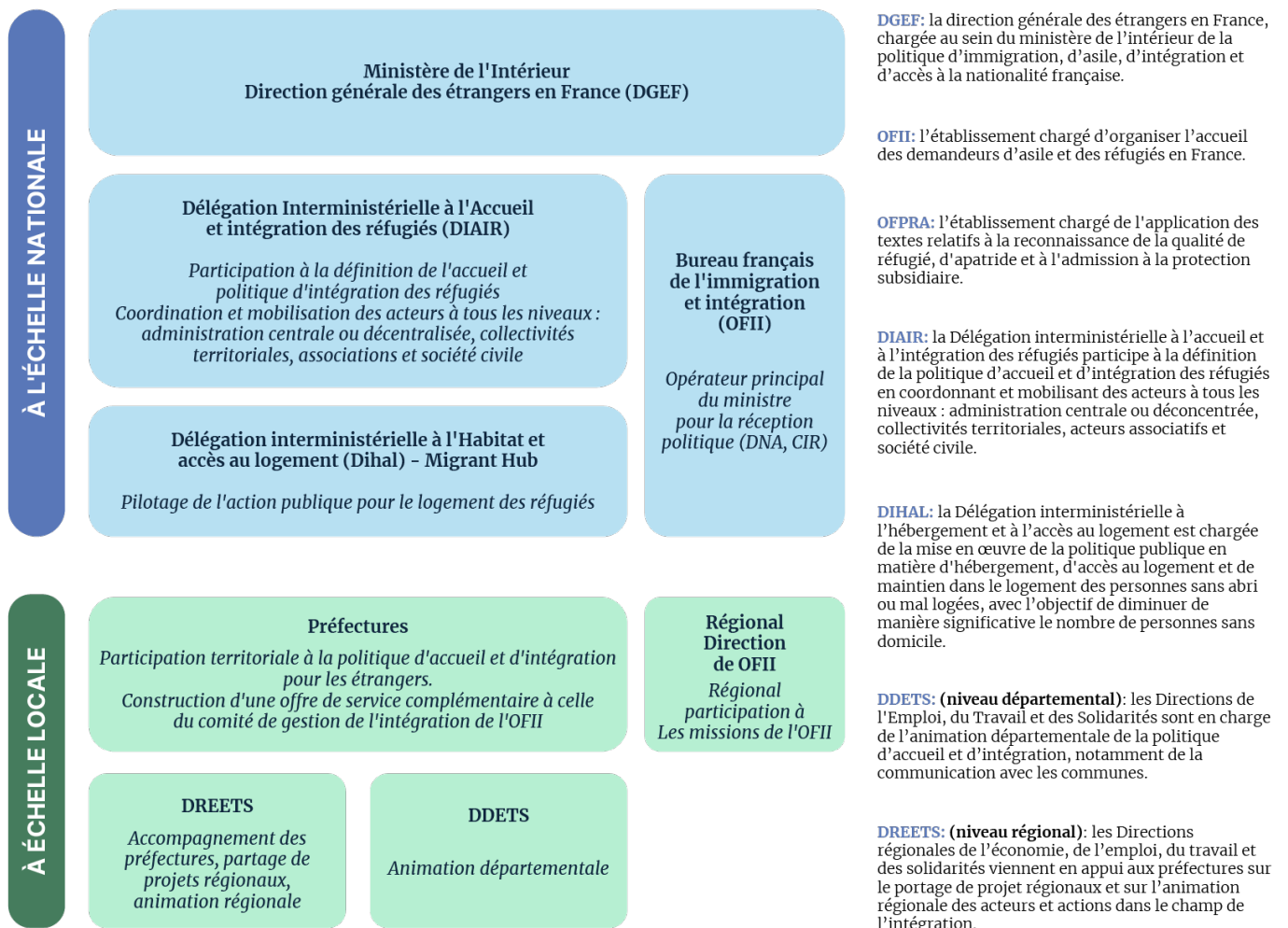
3. Cadre politique de l'accueil et l'intégration sociale des personnes exilées

Au niveau national

En France, le ministère de l'intérieur est en charge du pilotage de l'accueil et l'intégration des étrangers. A l'échelle nationale, la **Direction générale des étrangers en France (DGEF)** traite l'ensemble des questions relatives aux droits des étrangers en France. La DGEF est en charge de la conception et de la mise en œuvre de la politique d'intégration. Elle exerce la tutelle de l'**Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)** et l'**Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)**. L'OFPRA quant à lui assure les missions d'instruction des demandes de protection et statut sur celles-ci.

Depuis 2018, la **Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR)** participe à la définition de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés. Depuis 2015, la **Direction interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL)** a déployé un « pôle migrant » qui pilote l'action publique en faveur du logement des réfugiés.

Schéma sur la répartition des compétences en matière de migration et d'asile dans le pays



Les 10 actions du plan

- En mai 2021, le ministère de l'intérieur a publié son plan d'action dédié à la prise en charge des profils vulnérables parmi les demandeurs d'asile et les réfugiés intitulé «**10 actions pour renforcer la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés vulnérables**».
- Ce document-cadre a été élaboré en concertation avec les partenaires associatifs et les acteurs institutionnels (OFPRA, OFII, MIPROF, DILCRAH, ministère des Solidarités et de la santé, HCR, gestionnaires d'établissements dédiés à l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés, associations spécialisées).
- Ce plan stratégique articule 2 axes, le premier portant sur **l'amélioration du repérage et l'identification**, le deuxième portant sur **l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité**.

1. Mettre en place "un rendez-vous santé dès l'enregistrement de la demande d'asile"
2. Créer un réseau de référents "vulnérabilités" parmi les acteurs de l'asile
3. Développer la formation au repérage des vulnérabilités
4. Favoriser le repérage précoce des vulnérabilités dès l'entrée dans la procédure d'asile
5. Développer des campagnes de formation ciblées
6. Développer les places spécialisées au sein du parc d'hébergement
7. Développer l'information des professionnels de santé sur le psycho-trauma
8. Garantir une présence médicale dans chaque centre d'hébergement
9. Garantir l'accès à la procédure d'asile des mineurs non accompagnés
10. Renforcer la prise en charge des réfugiés réinstallés

Au niveau départemental et régional

Les services déconcentrés de l'Etat (régionaux et départementaux) sont sous l'autorité des **préfectures**, qui représentent la déclinaison territoriale de la politique nationale d'accueil et d'intégration des étrangers et structure l'offre de services complémentaires à l'offre de services de **l'OFII**. Les préfectures sont ainsi l'autorité qui délivre les récépissés ainsi que les titres de séjour aux ressortissants des pays tiers.

Au niveau régional et départemental, les politiques liées à l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale, sont mises en œuvre par la **DDETS au niveau départemental**, et la **DREETS au niveau régional**. Cependant c'est **l'OFPRA** qui, à l'échelon national, instruit la demande d'asile, octroie le statut (refugie, protection subsidiaire ou débouté) puis établit l'état civil.

Dans le domaine de l'accueil et l'intégration des personnes exilées, les préfectures (et donc les directions régionales et départementales) ont autorité sur les municipalités, unique échelon administratif français à être à la fois déconcentré et décentralisé. Les municipalités sont ainsi des parties prenantes exécutantes mais non décisionnaires de la politique d'accueil et d'intégration des personnes exilées.

Au niveau local

La métropole de Grenoble a mis en place des **contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR)**. Les CTAIR sont signés conjointement par des collectivités territoriales et les préfectures afin de mettre en œuvre des actions concrètes à l'attention des personnes bénéficiaires de la protection internationale. Les actions, généralement portées par des partenaires associatifs et parfois par la collectivité, s'inscrivent dans les axes définis par la Stratégie Nationale pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés. Ces dernières répondent à des besoins identifiés, notamment en matière **d'accès aux soins, au logement, à la formation linguistique, à l'emploi et aux offres sportives et culturelles**. Le CTAIR permet de mettre en lien les activités des acteurs de l'intégration actifs dans la métropole grenobloise dans une vue de synergie et de coopération inter-acteur.

4. Les centres d'accueil en Isère

L'Isère représente 20% des places ouvertes pour la région AURA sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de demandeurs d'asile et de bénéficiaires de la protection internationale (CADA, CAES, CPH, HUDA, PRAHDA). La majorité des sites d'accueil sont en espaces urbains (Grenoble, Bourgoin-Jallieu, Echirolles) mais également dans de plus petites communes réparties sur l'ensemble du territoire isérois. Les localités rurales sont beaucoup moins attractives pour les demandeurs d'asile du fait de la distance avec la ville de Grenoble où sont centralisées toutes les démarches administratives. On retrouve dans les espaces plus ruraux du département le dispositif de réinstallation, où les personnes réinstallées accèdent directement à un logement et à leur statut de BPI dès leur arrivée sur le territoire. Des personnes sont également prises en charge par des collectifs bénévoles citoyens (locaux ou nationaux).

Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)

Public cible: demandeurs d'asile

Sites:

CADA Le Limousin (*Peage de Roussillon*)
 CADA La peupleraie (*Pont de Cheruy*)
 CADA Entraide Pierre Valdo (*Echirolles*)
 CADA ADOMA (*Pont de Claix, Seyssinet, Villefontaine*)
 CADA La Sauvegarde de l'Isère (*Le Cedre*)
 CADA of Grenoble area and North-Isère
 HUDA Entraide Pierre Valdo (*Grenoble area*)
 HUDA de l'Adate (*agglomération grenobloise*)
 HUDA Victoria (*Grenoble*)

Centres provisoires d'hébergement (CPH)

Public cible: familles ou les personnes qui ont obtenu le statut de bénéficiaire de la protection internationale

Sites:

CPH La relève (*Echirolles*)
 CPH France Horizon (*Saint Martin d'Herès*)

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Public cible: personnes ou familles en difficultés

Sites:

9 à Grenoble
 3 à Echirolles
 2 à Bourgoin Jallieu






Centres d'accueil et d'étude de situation (CAES)

Public cible: accueil inconditionnel

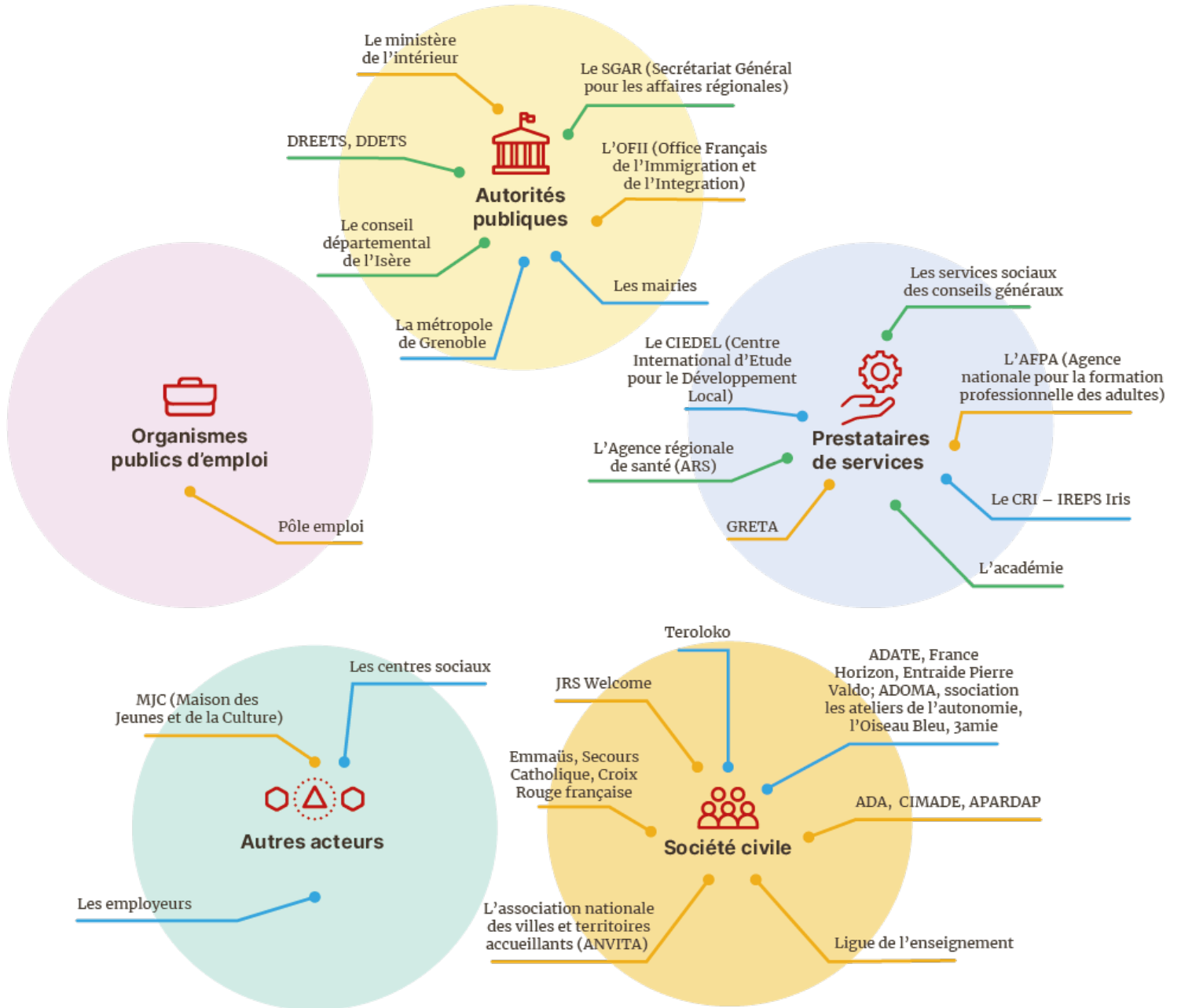
Sites:

CAES GALLIA (*Grenoble*)
 CAES Gambetta (*Grenoble*)



Catégorie de centre	Nom	Organisation gérante	Localisation
 Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	CADA Le Limousin	ADOMA	Peage de Roussillon
	CADA La Peupleraie	ADOMA	Pont de Chery
	CADA Entraide Pierre Valdo	Entraide Pierre Valdo	Echirolles
	CADA ADOMA	ADOMA	Pont de Claix, Seyssinet, Villefontaine
	CADA La Sauvegarde of Isère	-	Le Cedre
	CADA of Grenoble area and North-Isère	ADATE	-
 Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)	HUDA Entraide Pierre Valdo	Entraide Pierre Valdo	Grenoble area
	-	Entraide Pierre Valdo, Afpa	Pont de Claix
	HUDA de l'ADATE	ADATE	Grenoble area
	HUDA Victoria	Entraide Pierre Valdo	Grenoble
 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	9 CHRS	-	Grenoble
	3 CHRS	-	Echirolles
	2 CHRS	-	Bourgoin-Jailleu
 Centres provisoires d'hébergement (CPH)	CHP La Relève	Entraide Pierre Valdo	Echirolles
	CPH France Horizon	-	Saint Martin d'Heres
 Etablissements d'hébergement d'urgence, d'accueil de jour ou autres centre d'accueil (4) Centres d'accueil et d'étude de situation (CAES)	-	-	-
	CAES GALLIA	Entraide Pierre Valdo	Grenoble
	CAES Gambetta	Entraide Pierre Valdo	Grenoble

5. Cartographie des acteurs



- Parties prenantes locales
- Acteurs régionaux
- Acteurs nationaux

**Note: Voir l'annexe (P.19) pour des informations plus détaillées.*

- ❖ **3Amie: l'insertion des jeunes via l'apprentissage du français**, la scolarisation ou l'accès à un parcours de formation. Une structure qui accueille des jeunes exilés déscolarisés pour leur apprendre le français et assurer leur continuité pédagogique en proposant 25 heures de cours par semaine, une organisation scolaire avec des horaires réguliers, des devoirs et des liens sociaux.
- ❖ L'association **Le Caméléon** propose l'accueil et **la prise en charge, individuelle et groupale, psychologique et psychocorporelle, des personnes exilées** en souffrance psychologique, quels que soient leur statut, leur pays d'origine, leur appartenance et les raisons de leur exil.
- ❖ **RISING**: ouvert aux bénéficiaires de protection internationale et aux demandeurs d'asile de plus de six mois et mettant en œuvre un programme d'insertion professionnelle pluriannuel. **Permanence 1er accueil réfugiés**: an information and orientation centre for refugees to facilitate their access to schemes worn by the Metropolis and its partners.
- ❖ **CTAIR**: vise à améliorer la vie des bénéficiaires de la protection internationale en levant les freins à leur intégration.
- ❖ **Permanence 1er accueil réfugiés**: un centre d'information et d'orientation dédié aux personnes réfugiées pour faciliter leur accès aux dispositifs portés par la Métropole et ses partenaires.
- ❖ **NUM'R**: ayant comme objectif de réduire la fracture numérique qui touche les personnes réfugiées.
- ❖ **HOPE**: offre hébergement, orientation, parcours vers l'emploi Accompagner des réfugiés pendant 8 à 9 mois incluant FLE à visée professionnelle, hébergement, restauration, accompagnement social et citoyen.

7. Action pilote du projet Share SIRA

Dans le cadre de SHARE SIRA, un appel à propositions a été lancé en août 2021 dans chaque région rurale du projet afin de sélectionner une action pilote visant à accompagner les personnes exilées dans leur intégration en zone rurale. Avec une durée de 10 mois, les 10 actions pilotes sélectionnées vont renforcer l'accueil et l'intégration des personnes migrantes et réfugiées sur le territoire tout en impliquant activement les communautés locales.

En Isère, l'action pilote sélectionnée est la suivante :

Coordination d'un réseau de collectifs ruraux (ateliers sociolinguistiques et animation culturelle et sportive”).

Le projet aura lieu en espaces ruraux autour de Grenoble et au sein de la métropole de Grenoble.

L'action pilote comporte deux axes:

1. L'accompagnement des associations et/ou collectifs citoyens et d'habitants à la création ou au renforcement d'ateliers sociolinguistiques (ASL) grâce notamment à:
 - Des formations, soit par des bénévoles expérimentés soit par des organismes agréés type IRIS,
 - La mobilisation du réseau de la Ligue de l'Enseignement pour le recrutement de bénévoles,
 - L'achat de matériel pédagogique,
 - La mise en place d'ateliers d'échanges de pratique réguliers entre les enseignants bénévoles des ASL.
2. Des propositions d'activités culturelles et sportives pour les apprenants et accueillants. Convaincus que les activités culturelles et sportives sont des vecteurs forts d'intégration, ces activités seront ainsi proposées dans le prolongement des ASL. En effet, le but premier des ASL est de permettre une meilleure intégration des nouveaux arrivants dans la société française. Grâce à cette offre combinée, la Ligue de l'enseignement pourra permettre une participation à un processus global d'intégration.

L'expérience de la Ligue de l'enseignement sera mise à profit pour faire découvrir des activités culturelles (musée, cinéma, théâtre, concert) mais aussi sportives (cours de natation, sorties en montagne, patinoire) aux personnes migrantes vivant en milieu rural. Ces activités culturelles et sportives seront construites par et avec les apprenants des ASL, en lien avec les bénévoles. Ces derniers seront moteurs dans la mise en place et l'accompagnement de ces sorties culturelles et sportives, en lien étroit avec la Ligue de l'enseignement.



Mouvement d'éducation populaire, la **Ligue de l'enseignement** – Fédération des Œuvres Laïques de l'Isère, est à la fois actrice de l'économie sociale et solidaire, association complémentaire de l'enseignement public et fédération d'associations du département.

Elle milite et agit pour l'accès de tous, à l'éducation, la culture, l'information, les loisirs ou le sport. Bénévoles et professionnels se mobilisent au sein de 300 associations locales fédérées, avec des collectivités territoriales et des institutions publiques, constituant ainsi un important réseau de l'économie sociale et solidaire. La fédération conduit de nombreuses actions dans le domaine du tourisme social, des colonies de vacances et des classes de découvertes. Elle gère et anime le cinéma Le Méliès à Grenoble, espace de trois salles art et essai et d'un important pôle d'éducation à l'image. Elle forme et accompagne de nombreux personnels éducatifs dans des associations locales ou des collectivités. Notre association accompagne l'École, en initiant et soutenant de nombreux projets dans les domaines du sport, de la lecture, des arts plastiques, de la mémoire, de la lutte contre les discriminations, de la citoyenneté, de la fraternité et de l'hospitalité. Elle promeut et accompagne l'engagement des jeunes en Service Civique et les juniors associations.

Ses axes principaux d'intervention sont :

- Accompagner et soutenir les associations
- Mettre en œuvre et coordonner des dispositifs éducatifs
- Promouvoir les vacances pour tous
- Accompagner les enseignants dans l'organisation de séjours éducatifs
- Accompagner les collectivités et former les acteurs de l'éducation
- Etre acteur du cinéma art et essai
- Favoriser la pratique du sport citoyen

OFPRA, Rapport d'activité 2020,

https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dactivite_de_lofpra_-_2020.pdf

SCHWEITZER Sylvie, CHAPLAIN Renaud, BERBAGUI Dalila et ELONGBIL-EWANE Émilie, Regards sur les migrations aux XIXe et XXe siècles en Rhône-Alpes, Hommes & migrations, n°1278, 2009,

<http://journals.openedition.org/hommesmigrations/220>

Photo de couverture:

"File:La ferriere isere france 2007.JPG" por Bras Cyril está bajo la licencia CC BY-SA 3.0

8. Annexe

Descriptions de la carte des parties prenantes



Autorites publiques

- Le **ministère de l'intérieur** a en charge la conception et le pilotage de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France.
- La **DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)** gèrent la politique d'intégration au niveau régional
- La **DDETS (Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)** gèrent la politique d'intégration au niveau départemental
- Le **SGAR (Secrétariat Général pour les affaires régionales)** est en charge des politiques publiques d'intégration dans les territoires.
- **L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)** chargé d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en France.
- **Le conseil départemental du Vaucluse** en charge des politiques de solidarités ainsi que de la protection de l'enfance qui prend en charge les mineurs non-accompagnés.
- **Les mairies**, coopèrent avec les préfetures. Elles sont également en charge des politiques sociales sur leur commune (CCAS).
- En Isère, **la métropole de Grenoble** a mis en place un contrat d'intégration pour l'accueil et l'intégration des réfugiés.



Prestataires de services

- **L'Agence régionale de santé (ARS)** chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans sa région.
- **Les services sociaux des conseils généraux**, ont pour l'exercice de missions principales dont certaines touchent au médico-social qui comprennent notamment le secteur des personnes vulnérables. prevent, accompany and protect populations from the risk of loss of independence of life.
- **L'académie** en charge des questions relatives à la scolarisation et à l'inclusion des élèves étrangers dans le système éducatif.
- **Le CRI – IREPS Iris** spécialisé dans la lutte contre l'illettrisme, visant à développer l'alphabétisation pour tous en permettant à chaque individu de communiquer en langue française (autant à l'oral qu'à l'écrit).
- Le **GRETA** est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes.
- **L'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes)** est un organisme de formation professionnelle qui intervient localement et qui, au travers de différentes formations, élève le niveau de qualification des actifs, forme à l'emploi, œuvre en faveur de l'insertion professionnelle et accompagne les transitions professionnelles.
- **Le CIEDEL (Centre International d'Étude pour le Développement Local)** est un centre de formation et d'appui au développement local. Il travaille directement avec les individus et les organisations pour les renforcer et leur permettre d'agir dans le développement des territoires.



Organismes publics d'emploi

- **Pôle emploi** chargé de l'emploi, pour tous les demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires de la protection internationale.



Société civile

- **Les associations opérateurs mandatées de l'Etat dans le secteur de l'asile et de l'intégration de réfugié:** [l'ADATE](#) (CADA, PADA, PHU, MNA), [France Horizon](#) (CPH, Réinstallation), [l'Entraide Pierre Valdo](#) (HUDA, CADA, CAES, CHRS, MAAH), [un toit pour tous](#) (réinstallation), [ADOMA](#) (CADA), [Association les ateliers de l'autonomie](#) (CHRS), INSAIR38 (insertion socio-professionnelle des réfugiés), [l'Oiseau Bleu](#) (CHRS), [gamie](#) (accompagnement de mineurs non accompagnés)
- **Les associations de soutien juridique:** [l'ADA](#), la [CIMAIDE](#), [l'APARDAP](#)
- **Les associations du champ de l'éducation populaire et de la lutte contre l'exclusion:** [Ligue de l'enseignement](#) (rôle d'animation du territoire et de vecteur de cohésion sociale), association [TeroLoko](#) (sortir de l'urgence sociale, entrer dans une dynamique de projection)
- **L'association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA):** réseau de villes composé de la métropole de Grenoble, des communes d'Echirolles et de Notre Dame de l'Osier.
- **Les collectifs de bénévoles:** [JRS Welcome](#), le Collectif Accueil Réfugiés dans le Trièves, [les vertaccueillants](#), Le collectif bénévoles d'Autran, le [Réseau Diois](#) pour l'hébergement des réfugiés
- **Les associations caritatives:** [Emmaüs](#), [le Secours Catholique](#), la [Croix Rouge](#) française



Autres types d'acteurs

- Les **MJC** (Maison des Jeunes et de la Culture)
- Les centres sociaux
- Les employeurs